

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT - 2080 ARIANA - CHARGUIA II - TUNISIE

FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N° (216-70) 837 322

FROM. : C.T.F

FAX REF :

DATE : 01.06.2023

CONTACT: DAM

Page (01) of (05) including this page

TO :

ATT : SCE COMMERCIAL

FAX N °: Via mail

COPY :

OBJET: CONSULTATION N° PP 23/338

Location minibus pour assurer le transport du personnel du RIG 04

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation pour Location à la journée d'un mini bus (environ 20 à 25 personnes) pour assurer la relève du personnel du Rig 04 entre : le site du Rig 04 et celui du camp résidentiel dont la distance entre les deux est de 17,5 km environ dont 13 km est une bonne piste.

Le site du Rig et celui de l'hôtel a Douz en cas de nécessité dont la distance entre les deux sites ne dépasse pas 45 km et ce pour une durée de 3 mois environ, pour la campagne PERENCO et ceci conformément aux termes de références ci-joint en ANNEXE 01.

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en HTVA conformément à la procédure ci-dessous (1 ou 2).

PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les offres doivent parvenir à la CTF :

1- Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 -2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapide poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

A/ L'enveloppe externe doit :

*** être adressée au nom de :**

Monsieur le Président Directeur Général

*** Porter uniquement :**

- l'adresse de la CTF,
- les références de la consultation (PP 23/338),
- la mention " NE PAS OUVRIR "

*** Contenir :**

Une autre enveloppe interne cachetée

B/ L'enveloppe interne doit :

*** porter :**

- la mention " : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

*** contenir à l'exclusion de tout autre document :**

- Le texte de la consultation & Annexe 01 dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 02) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

2- Par e-mail :

A l'adresse suivante : closed.bids@ctf.com.tn

Votre mail doit :

*** Porter:**

La référence de la consultation (PP23/338)

*** Contenir:**

- Le texte de la consultation & Annexe 01 dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 02) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que le

29/06/2023 à 14h

Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

Méthodologie d'évaluation :

Les offres financières seront classées du moins disant au plus disant et sera retenue l'offre moins disante qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation.

Une visite sera réalisée par les responsables CTF pour vérifier la conformité du minibus proposé.

Conditions particulières

- Les offres reçues dans les délais doivent rester valables au moins 90 jours et ce à compter de la date limite de réception des offres.
- Le mode de paiement est de 60 jours date réception de votre facture accompagnée des attachements signés par les deux parties à notre Bureau d'ordre.

SALUTATIONS

C.T.F.

P/DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING

EXIGENCES TECHNIQUES POUR LOCATION MINIBUS

Pour la campagne PERENCO (Forage de 01 puits à JEBIL), Location à la journée d'un mini bus (environ 20 à 25 personnes) pour assurer le déplacement du personnel du Rig 04 entre :

- site du Rig et celui du camp résidentiel dont la distance entre les deux sites est de 17.5 km environ dont 13 km est une bonne piste
- site du Rig et celui de l'hôtel à Douz en cas de nécessité dont la distance entre les deux sites est de 45 km environ

1- Le mini bus doit être conforme aux exigences ci-dessous et pour l'utilisation en zone saharienne :

- Deux airbags frontaux
- Système de freinage ABS
- Système de verrouillage du véhicule
- Ceinture de sécurité trois points pour chaque passager
- Repose tête
- Système GPS ou IVMS
- Climatisation
- Coffre de bagage séparé
- Barres de renforcement (rollover cage)
- Equipements de sécurité suivants : 2 roues de secours (y compris le matériel nécessaire pour le changement des roues), chaîne de remorquage, pelle, réflecteurs d'avertissement, extincteur, lampe torche, boîte pharmacie équipée, veste haute visibilité

2- La documentation du minibus doit être comme suit :

- Carte grise
- Assurance valide
- Visite technique valide
- Quittance de taxes de circulation pour l'année en cours avec autocollant sur pare-brise
- Autorisation de conduite RS pour les véhicule ayant un régime suspensif

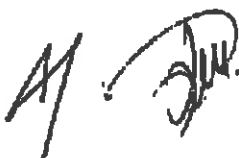
3- Le minibus doit être en bon état de fonctionnement sans détériorations apparentes, d'âge ne dépassant pas les 10 ans depuis la première mise en service et assurant une étanchéité complète à la poussière. Tous les moyens de sécurité doivent être fonctionnels et non modifiés par rapport à l'origine.

4- A tout moment de la période de location, deux chauffeurs doivent être présents sur site et travaillant avec un régime de 12h/12h. La relève des chauffeurs doit être communiquée à l'avance à la CTF.

5- Les exigences CTF en termes de limitation de vitesse, d'obligation de mise des ceintures sécurité pour tous les passagers, d'interdiction d'utilisation du téléphone pour le chauffeur durant la conduite sont de la responsabilité du chauffeur du minibus

6- Les chauffeurs doivent :

- Avoir le permis de conduire exigé par la réglementation tunisienne pour la conduite des bus
- Avoir un certificat d'aptitude de travail valide et délivré par un médecin de travail
- Disposer d'un certificat de formation conduite défensive au sahara (Desert Defensive Driving) valide



- 7- La relève des chauffeurs est à la charge du prestataire.
- 8- L'entretien du minibus est la responsabilité du prestataire
- 9- Le prestataire doit communiquer les identifiants (credentials) pour accès au système GPS ou IVMS du minibus. Toutefois, il doit communiquer à chaque début de mois les tableaux de suivi GPS ou IVMS du minibus durant le mois qui précède.
- 10- La mobilisation et démobilisation du minibus au site de travail est à la charge du prestataire
- 11- Hébergement et catering des chauffeurs à la charge CTF
- 12- La location commence dès acceptation du minibus sur site de travail par les représentants CTF (chef chantier et responsable sécurité) par établissement d'un PV d'acceptation et prend fin dès libération du minibus du site de travail.
- 13- Gasoil utilisé durant la période de location à charge CTF

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom center of the page.

ANNEXE 02

BORDEREAU DES PRIX EN HTVA

DESIGNATION	Tarif de location HTVA/jour
Location Mini bus 25 places avec un chauffeur pour le Rig04 conformément aux termes de références ci-joint en Annexe 01	

Arrêté le présent bordereau à la somme de (en toutes lettres)

Prestataire :

Non et prénom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

Date :